

CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 27 MAI 2019, A 19 H 30, SOCIÉTÉ HALLE
PROCES-VERBAL N° 362

Ordre du jour

1. Appel (page 4)
2. Déclarations de groupes (page 5)
3. Procès-verbal N° 361 du 25 mars 2019 (page 5)
4. Résolution interpartis portée par le groupe Ensemble-Prévôtois pour un soutien à l'Hôpital de Moutier (page 5)
5. Résolution interpartis portée par l'Entente jurassienne pour un soutien à l'Hôpital de Moutier (page 9)
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement concernant le traitement des fonctionnaires et employés de la commune municipale de Moutier – 2^e lecture (page 11)
7. Rapport du Conseil municipal à la motion du PLR, du 10.12.2018, demandant un éclairage public éco-responsable (No 1603 – MO 644 / Délai de réponse : 04.08.2019) (page 13)
8. Réponse du Conseil municipal à la motion du PLR, du 25.03.2019, demandant une distribution gratuite de sachets de graines pour végétaliser la ville de Moutier (No 1619 – MO 652 / Délai de réponse : 08.10.2019) (page 15)
9. Réponse du Conseil municipal au postulat du groupe Interface, du 28.01.2019, relatif à l'installation d'un panneau d'orientation sur l'esplanade de la collégiale St-Germain (No 1607 – PO 145 / Délai de réponse : 04.08.2019) (page 16)
10. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du groupe Interface, du 28.01.2019, relative au nettoyage de l'affichage sauvage en ville (No 1608 – IN 430 / Délai de réponse : 04.07.2019) (page 18)
11. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque, du 25.02.2019, demandant le baptême d'une rue ou d'une place de Moutier en « Rue du 18-Juin » ou « Place du 18-Juin » (No 1611 – IN 433 / Délai de réponse : 04.07.2019) (page 18)
12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du groupe PSA, du 25.02.2019, relative à la décision du canton de Berne de ne plus investir à Moutier (No 1612 – IN 434 / Délai de réponse : 04.06.2019) (page 20)
13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du groupe Ensemble-Prévôtois, du 25.03.2019, intitulée « Les autorités de Moutier approuvent-elles les actions d'inspiration terroriste ? » (No 1625 – IN 426 / Délai de réponse : 08.07.2019) (page 22)

14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PSA, du 25.03.2019, relative à un soutien de la Municipalité à la grève féministe du 14 juin 2019 (No 1626 – IN 437 / Délai de réponse : 08.07.2019) (page 23)
15. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PLR, du 25.03.2019, relative à la sécurité en ville concernant les cars postaux (No 1628 – IN 439 / Délai de réponse : 08.07.2019) (page 25)
16. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Mme Lucie SCAIOLA (PSA), du 02.05.2019, intitulée : « Que fait le Conseil municipal pour une représentation équitable des femmes dans les institutions communales ? » (No 1633 – IN 443 / Délai de réponse : 06.09.2019) (page 25)
17. Réponse du Conseil municipal à la question écrite du groupe Interface, du 10.12.2018, relative à une éventuelle adhésion à l'Association des communes jurassiennes (No 1605 – QU 390 / Délai de réponse : 04.06.2019) (page 26)
18. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 26)
19. Communications (page 26)
20. Questions orales (page 28)
21. Divers (page 28)

Affaires en suspens

N° 1613 – MO 646 | Délai de réponse : 08.10.19

Motion du PSA, du 25.03.2019, intitulée : « Moutier et le développement durable »

N° 1614 – MO 647 | Délai de réponse : 08.10.19

Motion du PSA, du 25.03.2019, relative à la redistribution des invendus des commerces de Moutier

N° 1615 – MO 648 | Délai de réponse : 08.10.19

Motion du Rauraque, du 25.03.2019, relative à l'installation de défibrillateurs externes automatisés en ville

N° 1616 – MO 649 | Délai de réponse : 08.10.19

Motion du PCSI, du 25.03.2019, intitulée « récolteur de verre au centre-ville »

N° 1617 – MOI 650 | Délai de réponse : 08.10.19

Motion interne du PCSI, du 25.03.2019, demandant que le registre des interventions parlementaires soit accessible en ligne

N° 1620 – MO 653 | Délai de réponse : 08.10.19

Motion du PDC, du 25.03.2019, intitulée : « Halte à la vaisselle non recyclable lors d'événements organisés à Moutier »

N° 1622 – PO 147 | Délai de réponse : 08.10.19

Postulat du PDC, du 25.03.2019, demandant l'amélioration du ramassage des déchets en ville de Moutier

N° 1623 – IN 434 | Délai de réponse : 08.08.19

Interpellation du Rauraque, du 25.03.2019, relative au bouclage des travaux de rénovation de la piscine municipale

N° 1624 – IN 435 | Délai de réponse : 08.08.19

Interpellation du PSA, du 25.03.2019, relative à l'ajout d'un arrêt de bus au magasin Landi

N° 1627 – IN 438 | Délai de réponse : 08.08.19

Interpellation du PCSI, du 25.03.2019, intitulée : « Ecole ménagère, où en est-on ? »

N° 1632 – QU 391 | Délai de réponse : 08.08.19

Question écrite du groupe Interface, du 25.03.2019, relative à l'autorisation de vente de produits locaux avec un camion-épicerie en vieille ville de Moutier les vendredis matins

Remarques**Documents relatifs à l'ordre du jour :**

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du conseil de ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).
- Le document concernant **le point 5 de l'ordre du jour** a déjà été remis aux Conseillers de Ville lors de l'envoi du courrier d'annulation de la séance du 29 avril 2019 (documentation papier ; consultable sur le site internet).
- Le document concernant **le point 14 de l'ordre du jour** sera remis aux Conseillers de Ville lors de la séance du législatif du 27 mai 2019.

INTRODUCTION

M. Laurent COSTE, président : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs et bonsoir la presse. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil de Ville qui a été régulièrement convoquée et je commence par vous annoncer les personnes excusées.

Seront absents M. ROBBIANI Patrizio (PSA), qui est remplacé par Mme MACABREY Morgane ; M. STUDER Didier (UDC) remplacé par Mme FREIBURGHaus Vanessa ; Mme ZELLER Thérèse (UDC), remplacée par M. BON Steven ; Mme MERILLAT Chantal (RPJ), remplacée par M. CHOFFAT Thierry ; M. GSTEIGER Manuel (INTERFACE), remplacé par Mme BLEUER Marlyse ; Mme BRANCA Caroline (RAURAUQUE), non remplacée.

Etant donné l'absence de M. Didier STUDER, sans lequel nous ne pouvons fonctionner puisqu'il est scrutateur, nous devons nommer pour cette soirée un scrutateur. M. Patrick TOBLER est-ce que vous avez une proposition à nous faire ?

M. Patrick TOBLER : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Effectivement, M. Didier STUDER étant hospitalisé pour une petite opération il est excusé ce soir, et je propose en remplacement au poste de scrutateur M. Jean-Bernard BLASER.

M. le Président : Merci M. Patrick TOBLER. Y a-t-il d'autres propositions. Ce n'est pas le cas.

VOTE : (à main levée)

A la majorité évidente, M. Jean-Bernard BLASER est nommé scrutateur provisoire.

M. le Président : M. Jean-Bernard BLASER je vous invite à venir à la tribune et à compléter la liste des présences, merci.

Vous avez reçu l'ordre du jour, celui appelle-t-il des modifications de votre part ? Mme Morena POZNER.

Mme Morena POZNER : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Oui je demande une modification afin de pouvoir présenter notre résolution qui sera présentée par M. André PIGUET.

M. le Président : Merci Mme Morena POZNER. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour d'une résolution d'Ensemble-Prévôtois que tous les Conseillers de Ville ont reçu ou ont pu consulter sur le site internet de la commune.

VOTE : (à main levée)

A une majorité évidente, cette modification de l'ordre du jour est acceptée. Ce point sera mis au point 4 de l'ordre du jour.

M. le Président : M. Julien BERTHOLD a également demandé la parole.

M. Julien BERTHOLD : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'Entente jurassienne demande également l'ajout d'un point pour une résolution.

M. le Président : Merci M. Julien BERTHOLD. Ici aussi, cette résolution de l'Entente jurassienne tous les Conseillers de Ville ont eu l'occasion de la recevoir ou de la consulter sur le site internet de la commune.

VOTE : (à main levée)

A une majorité évidente, cette modification de l'ordre du jour est acceptée. Ce point sera mis au point 5 de l'ordre du jour et les autres points seront décalés en conséquence.

1. APPEL

Les listes de présences font constater ce qui suit :

- membres présents	: 35
- membres absents et excusés	: 6
- membres suppléants présents	: 5
- membres présents à la séance	: 40

35 membres sont présents :

MM. BERTHOLD Julien, BLASER Jean-Bernard, Mme BURRI Julia, MM. CARNAL Francis, CHALLET Philippe, Mme CHAMPION Pauline, MM. COSTE Laurent, COULLERY Pierre, DELL'ANNA Enzo, ERARD Cédric, ESCHMANN Bastien, HENNIN Iann, HEIZMANN Daniel, Mmes JOLIDON Mylène, KAESLIN GREPPIN Muriel, M. LECHOT Steve, PELLATON Francis, PIGUET André, PIQUEREZ Alain, PIQUEREZ Clément, PIQUEREZ Roland, Mme POZNER Morena, M. ROETHLISBERGER Patrick, Mmes SAUVAIN Danila, SCAIOLA Lucie, SCHWAB Corinne, MM. SCHWAB Frédéric, TOBLER Patrick, Mme VOGT Nicole, MM. WAHLI René, WEBER Christophe, WINISTOERFER Christophe, WINISTOERFER Valentin, WYSSEN Claude, Mme ZUBER Marina.

6 membres sont absents et excusés :

MM. STUDER Didier, GSTEIGER Manuel, ROBBIANI Patrizio ; Mmes ZELLER Thérèse, BRANCA Caroline, MERILLAT Chantal.

5 membres suppléants sont présents :

MM. BON Steven, CHOFFAT Thierry, Mmes FREIBURGHaus Vanessa, BLEUER Marlyse, MACABREY Morgane.

Représentation du Conseil municipal :

M. WINISTOERFER Marcel, maire ; M. SAUVAIN Pierre, vice-maire, Mmes COSTE Claire-Lise, KOHLER Suzanne ; MM. BORTOLUSSI Karim, ESCHMANN Pascal, TOBLER Marc, ZUBER Valentin.

1 membre est absent et excusé :

M. CLEMENÇON Jean-Jacques

Est également présent :

M. VAQUIN Christian, Chancelier

Présidence :

M. COSTE Laurent, Président

Secrétaire :

Mme SIMONIN Virginie, adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme SEURET Joëlle, secrétaire chancellerie

2. DECLARATIONS DE GROUPES

M. le Président : La parole n'est pas demandée.

3. PROCES-VERBAL NO 361 DU 25 MARS 2019

M. le Président : Y a-t-il des commentaires ou des demandes de modifications concernant ce procès-verbal ? Cela n'est pas le cas, je le considère donc comme accepté tacitement.

4. RESOLUTION INTERPARTIS PORTEE PAR LE GROUPE ENSEMBLE-PREVOTOIS POUR UN SOUTIEN A L'HOPITAL DE MOUTIER***Version distribuée aux membres du Conseil de Ville :***

L'Hôpital de Moutier SA est un des plus gros employeurs de la ville, dont il constitue un poumon économique à l'importance reconnue et incontestable.

De par sa fonction et son statut de pôle médical régional, il offre en outre actuellement une très large palette de soins hospitaliers, allant d'un service de médecine d'urgence à différents domaines de spécialité de pointe.

De fait, l'Hôpital de Moutier constitue donc aujourd'hui, pour la commune et ses habitants, à la fois la garantie d'un service de santé de proximité, aux larges prestations et aux compétences techniques reconnues, mais aussi un moteur économique dans un climat budgétaire hautement problématique.

Autrefois, et jusqu'il y a peu, florissant, le site de l'Hôpital de Moutier est aujourd'hui grandement fragilisé, non seulement quant à l'offre de soins qu'il pourra garantir dans un futur proche, quant au nombre de places de travail qu'il pourra assurer, mais aussi quant à son existence même. Les incertitudes qui affectent son avenir empoisonnent à la fois ses perspectives de développement et le climat de travail de son personnel.

Les orientations que semblent prendre les discussions actuellement menées concernant l'avenir de l'Hôpital sont hautement insatisfaisantes : elles impliquent une réduction inéluctable à la fois de l'offre médicale et des postes de travail.

Concrètement, les perspectives discutées impliqueraient, si elles venaient à être retenues, la perte pour la population de Moutier et de la région du service de santé de proximité auquel ils sont attachés. Pour la commune, cela représenterait l'affaiblissement d'un partenaire économique de premier plan et une perte d'attractivité et d'image conséquente.

Dans ces circonstances, et au-delà des clivages partisans, il est indispensable que les représentants des prévôtois, élus pour défendre les intérêts de celui-ci, affirment avec force et d'une seule voix leur soutien total à l'Hôpital de Moutier, à sa Direction, à son personnel.

Parallèlement, il est fondamental que les élus au Conseil de Ville déclarent, à l'attention des exécutifs cantonaux bernois et jurassiens, et au nom du peuple qu'ils représentent, qu'ils attendent que tout soit mis en œuvre pour que la pérennité de l'hôpital soit assurée, dans la recherche de solutions permettant le maintien intégral des places de travail et de l'offre de soins actuellement garantie.

M. le Président : M. André PIGUET, vous avez la parole.

M. André PIGUET : Monsieur le Président, chers collègues, bonsoir. Je pars de l'idée que cette résolution vous l'avez tous lue avant le Conseil de Ville. Chers collègues, le constat concernant notre hôpital vous le connaissez, et il est bien amer. Avant le 18 juin 2017, les séparatistes disaient à qui voulait l'entendre « Votez oui, il n'y a aucun risque pour l'hôpital. Au contraire, dans le canton du Jura l'hôpital sera renforcé. Ceux qui prétendent le contraire sont des menteurs, des manipulateurs, etc. » Moins de deux ans après le vote, l'HJB, qui faisait 1 million de bénéfice en 2016, perd 3.8 millions en une année, voit son activité diminuer fortement sur le site de Moutier, ses cadres administratifs, techniques et infirmiers quitter le navire. Exactement le scénario que Moutier Prévôté et les mouvements anti-séparatistes redoutaient et prévoyaient. Depuis plusieurs mois les séparatistes assènent que les difficultés actuelles de l'HJB sont indépendantes de son appartenance cantonale et du vote du 18 juin. C'est faux bien sûr et à l'évidence nous ne serions pas là ce soir à disserter sur ce sujet si le résultat du vote avait été différent. Je cite ici une phrase de M. PICARD dans l'éditorial du magazine de l'HJB, paru la semaine passée : « Prétendre que le contexte politique autour de l'appartenance cantonale de la ville de Moutier y est pour beaucoup, il parle de la perte des 3.8 millions, cela ne fait aucun doute ». Pris dans une situation profondément inconfortable, le Conseil d'administration est contraint de tenter de sauver ce qui peut l'être encore, et propose aujourd'hui une solution présentée comme unique et incontournable. Reconnaisant pour le travail fourni, Ensemble-Prévôtois conteste néanmoins les conclusions de ce groupe de travail intercantonal, et il faut le dire un peu mystérieux, sur plusieurs points, à savoir :

1. La diminution massive du nombre de lits des soins aigus, qui passerait de 53 à 10 ou 15 ;
2. La fermeture programmée du service des urgences la nuit ;
3. La perte de 40 lits EMS sur le site de Moutier, de 100 à 60.

Ensemble-Prévôtois demande au Gouvernement du canton de Berne :

1. De tout mettre en œuvre pour le maintien des services de soins physiques dignes de ce nom à Moutier ;
2. De continuer d'explorer toutes les pistes alternatives possibles, en particulier celles comportant la participation d'un groupe d'achat externe pour le site de Moutier. On ne sait d'ailleurs pas si l'acheteur privé dont il était question il y a quelques mois s'est définitivement retiré.

Ensemble-Prévôtois s'est dit ouvert à l'idée d'une deuxième étude plus étendue, comme récemment évoquée dans la presse, étude qui tiendrait aussi compte de la création d'un grand service de psychiatrie rattaché au nouvel hôpital de Bienne, ce qui aurait bien évidemment d'importantes conséquences directes pour Moutier. Les sérieuses difficultés de l'HJB et de sa filiale de Moutier contraignent les responsables de l'institution de trouver des solutions financières et de restaurer un climat de confiance. Nous le comprenons mais nous pensons aussi que la précipitation pourrait avoir des conséquences désastreuses pour toute la région.

Ensemble-Prévôtois maintient donc sa résolution intégralement et vous invite à y souscrire. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. André PIGUET. Cette résolution serait donc envoyée aux Gouvernements jurassien et bernois. J'ouvre la discussion. M. Julien BERTHOLD.

M. Julien BERTHOLD : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'Entente jurassienne a souhaité proposer un projet de résolution plus à jour que celui qui nous est présenté ici. Nous ne soutiendrons donc pas cette résolution car elle est à notre avis devenue obsolète suite aux dernières pistes évoquées par le Conseil d'administration et la Direction de l'HJB. En effet, la résolution proposée demande un soutien à la Direction et au Conseil d'administration de l'HJB en refusant la piste intercantonale. Néanmoins, la semaine dernière, la Direction et le Conseil d'administration de l'HJB ont justement annoncé que la solution intercantonale était la meilleure piste pour éviter une fermeture pure et simple de l'hôpital de Moutier. Dès lors, nous vous proposons de retirer votre proposition et de vous rallier à cette nouvelle mouture plus actuelle, qui a été transmise aux responsables de groupes. Merci.

M. le Président : Merci M. Julien BERTHOLD. Y a-t-il d'autres interventions ? M. René WAHLI.

M. René WAHLI : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers.

Une fuite dans la presse a dévoilé un rapport intermédiaire émanant d'un groupe de travail intercantonal HDM-HJU chargé d'évaluer les scénarios pour garantir l'avenir de notre hôpital. Ces révélations ont eu pour effet de mettre en émoi la sphère politique et les citoyens de notre ville.

Le sort difficile réservé à l'HDM préoccupe à juste titre les élus ainsi que l'ensemble de la population de Moutier et des environs.

Dans ce contexte, il est aisé d'imaginer l'impact négatif sur les employés de l'hôpital de Moutier, contraints de poursuivre leur activité dans ce climat pesant d'incertitude.

Il est également compréhensible que le sort incertain réservé à notre hôpital suscite une vive émotion au sein de la population prévôtoise.

Le Conseil de Ville se trouve ce soir face à deux propositions de résolution interpartis portées par Ensemble-Prévôtois pour l'une, et par l'Entente jurassienne pour l'autre. Sur le fond, qui consiste à garantir la sécurité sanitaire à la population, les intentions des deux groupes convergent. Par contre, la vision d'avenir pour l'HDM diffère notamment en fonction du positionnement politique de leurs auteurs.

Suite au dernier rebondissement dans cette affaire, causé par l'intervention du Centre hospitalier de Bienne, les Services psychiatriques universitaires de Berne et le Centre psychiatrique de Münsingen dans le cadre de la consultation du Conseil-exécutif, une nouvelle et lourde menace pèse sur notre hôpital (voir notamment l'article du Journal du Jura du 22 mai).

Vu la situation actuelle de cette affaire, le groupe Interface pense que la seule identité qui doit prévaloir dans le choix du Conseil de Ville est une identité prévôtoise forte et unique. A l'évidence, si nous ne sommes pas unis dans ce dossier, nous n'aurons plus que les yeux pour pleurer.

Il ne s'agit pas de faire un choix dicté par une politique partisane Jura-Berne et/ou par une charge émotionnelle, mais bien par un soutien total et sans faille à l'Hôpital de Moutier, à sa Direction et à son personnel.

Pour assurer sa survie dans un contexte toujours plus compétitif, l'Hôpital de Moutier a besoin de flexibilité entrepreneuriale et d'indépendance politique.

Alors qu'un groupe de professionnels compétents en matière de politique hospitalière et ce qu'elle implique de prérogatives complexes se penche avec sérieux sur le sort de l'HDM, les membres du Conseil de Ville de Moutier sont invités à témoigner leur soutien en choisissant l'une des deux résolutions interpartis.

Interface est d'avis que les élus de Moutier ont évidemment le devoir de suivre ce dossier de près, mais en prenant le plus grand soin de ne pas entraver des décisions hautement stratégiques qui émanent de l'expertise, notamment de M. SARTORI, directeur général de l'HJB, et de son staff compétent.

Interface tient à souligner sa pleine confiance en la direction de l'HDM et l'ensemble de ses collaborateurs. En ce sens et dans la perspective de disposer encore à l'avenir d'un hôpital offrant une bonne couverture sanitaire et garantissant un maximum d'emplois, nous entendons soutenir, en l'amendant si possible quelque peu, la résolution proposée par l'Entente jurassienne. Résolution qui, d'ailleurs, reprend dans une assez large mesure des extraits de celle portée par Ensemble-Prévôtois.

Notre proposition d'amendement est la suivante :

- Intituler le sous-titre comme suit : Résolution interpartis soutenue par le Conseil de Ville du 27 mai 2019, dans le but de dépolitiser la résolution

3ème paragraphe, fin de la première phrase : ... annoncé pour l'année 2018, soit : 3'800'000 francs (cf. magazine de l'HJB n° 16 de mai 2019).

4ème paragraphe : ajouter une virgule après difficulté d'équilibrer

- Dernier paragraphe, 1er alinéa : ... nouveau concept d'hôpital intégré...

- 2ème alinéa : ... jurassien et bernois à tout mettre en oeuvre pour favoriser la concrétisation de ce projet. Ce n'est pas les gouvernements qui vont concrétiser le projet, c'est pour ça que nous proposons cette phrase.

Chers Collègues, c'est l'heure ou jamais de nous unir pour défendre notre hôpital dans une vision d'avenir. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci M. René WAHLI. Y a-t-il encore d'autres interventions ? M. Patrick ROETHLISBERGER. M. René WAHLI je reviendrai tout à l'heure pour faire valider vos propositions.

M. Patrick ROETHLISBERGER : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Il y a certaines choses dont on n'a pas parlé dans ce dossier de l'hôpital, notamment les emplois. On ne peut pas passer d'un hôpital avec soins aigus à un hôpital avec soins psychiatriques sans que le personnel ne soit formé spécialement à cet effet. Et quand on entend dire qu'il n'y aura presque pas d'impact sur le personnel, permettez-moi d'en douter. A moins que l'hôpital de Moutier s'agrandisse, comment voulez-vous placer les gens qui actuellement fonctionnent à Bellelay ? C'est une équation que jusqu'à présent je n'ai pas entendue, et qui a été prise en considération. Quand M. René WAHLI dit qu'il faut dépolitiser le sujet, alors je peux abonder dans son sens, mais nous sommes au courant d'une missive envoyée par M. PICARD à tous les élus haut placés de la région, qui demande de venir à leur secours contre les propos qui ont été tenus par le Directeur de Bienne dans les journaux, comme vous avez tous pu le lire.

Donc ça me pose un deuxième problème, parce que maintenant c'est le Conseil d'administration qui politise l'hôpital. Et pour nous, dans cette équation, il y a encore une chose qui manque, un élément qui manque, c'est les Prévôtois. On en n'a pas tenu compte jusqu'à maintenant. On dit oui gardez l'hôpital à Moutier pour faire des soins psychiatriques, jusque là pas de souci. Et les Prévôtois, vous en faites quoi ? Des personnes âgées qui doivent aller à l'extérieur se faire soigner, alors qu'en réfléchissant peut-être à d'autres pistes, sans mettre de côté la psychiatrie, on pourrait déboucher aussi sur quelque chose de positif pour la population de Moutier. Parce que je vous rappelle qu'il y avait trois propositions pour le groupe de travail. Et on a entendu qu'on prend une proposition, celle de la psychiatrie, parce que les autres on ne sait pas trop comment faire le financement. C'est ce qui est ressorti en fait des fuites qu'on a entendues. Et on sait pertinemment maintenant qu'au niveau de cette proposition-là ils ne savent pas comment financer non plus. Alors pourquoi ne pas mettre de nouveau sur la table les trois propositions et vraiment se pencher sur le problème de l'hôpital et ne pas simplement dire : « Et bien maintenant on fait comme les autres » ont dit parce que ça demande une réflexion pour nos personnes ici à Moutier, pour les Prévôtois. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Patrick ROETHLISBERGER. M. Julien BERTHOLD.

M. Julien BERTHOLD : Juste pour apporter une petite précision. Les points se croisent un petit peu mais la résolution de l'Entente jurassienne, M. ROETHLISBERGER, n'entend pas dire que la psychiatrie c'est l'unique piste à étudier, mais simplement de laisser le groupe de travail faire son travail, et ne pas déjà partir sur d'autres pistes, et une fois qu'on aura quelque chose de concret et bien on pourra prendre une vraie décision. Merci.

M. le Président : Merci M. Julien BERTHOLD. Mme Morena POZNER.

Mme Morena POZNER : Mesdames, Messieurs. C'est vrai qu'il faudrait dépolitiser cette histoire, mais finalement elle est politisée malgré nous. Moi je pense qu'à un moment donné, résolution autonomiste ou résolution Ensemble-Prévôtois, nous devons clairement nous asseoir, laisser de côté nos problèmes jurassiens et bernois, et trouver peut-être ensemble une façon d'aller tous de l'avant, parce que finalement ça nous concerne bien tous cette histoire.

Et en plus, ce qui m'embête dans tout ça, c'est que c'est clair que ce sont des professionnels qui travaillent, qui planchent sur ce dossier, mais n'oublions quand-même pas qu'il nous manque une composante, et c'est bien encore la décision dernière, celle du canton de Berne. Donc arrêtons peut-être cette guéguerre et puis qu'en pensez-vous si finalement pour Moutier, pour l'hôpital, pour les emplois, pour les Prévôtois, on ne pourrait pas une fois enterrer la hache de guerre et essayer, en commun, de trouver une solution ?

M. le Président : Merci Mme Morena POZNER. Y a-t-il d'autres interventions ? Alors j'entends bien les idées d'enterrer la hache de guerre. Pour l'instant je me trouve confronté à

deux propositions. Il semble que les fronts semblent bloqués mais si vous souhaitez avoir une discussion, si vous pensez qu'une solution commune est possible, je veux bien ordonner une suspension de séance. Mais si les fronts sont de toute façon figés, alors je pense qu'elle ne vaudra pas la peine. Ça vous intéresse ?

Cette suspension est accordée car elle est demandée par la majorité.

- LA SEANCE EST SUSPENDUE DURANT 10 MINUTES -

M. le Président : Nous allons donc reprendre la séance et si j'ai bien compris il n'y aura donc pas de modification de la résolution d'Ensemble-Prévôtois, et du côté de l'Entente jurassienne, si j'ai bien compris aussi, je ne voudrais pas être trop formel, vous êtes d'accord avec toutes les propositions d'Interface ? Est-ce que vous souhaitez que je fasse voter les différentes propositions d'Interface ?

Donc nous sommes toujours au point 4, qui est la résolution d'Ensemble-Prévôtois, et dont vous avez pu prendre connaissance et dont la forme n'a pas changé.

VOTE : (à main levée)

Par 22 voix contre 14, la résolution portée par Ensemble-Prévôtois pour un soutien à l'hôpital de Moutier est refusée.

5. RESOLUTION INTERPARTIS PORTEE PAR L'ENTENTE JURASSIENNE POUR UN SOUTIEN A L'HOPITAL DE MOUTIER

Version distribuée aux membres du Conseil de Ville :

L'Hôpital de Moutier SA est un des plus gros employeurs de la ville, dont il constitue un poumon économique à l'importance reconnue et incontestable.

De par sa fonction et son statut de pôle médical régional, il offre en outre actuellement une très large palette de soins hospitaliers, allant d'un service de médecine d'urgence à différents domaines de spécialité de pointe.

De fait, l'Hôpital de Moutier constitue donc aujourd'hui, pour la commune et ses habitants, à la fois la garantie d'un service de santé de proximité, aux larges prestations et aux compétences techniques reconnues, mais aussi un moteur économique dans un climat budgétaire hautement problématique, preuve en est le déficit important de l'HJB annoncé pour l'année 2018.

Le site de l'Hôpital de Moutier est aujourd'hui fragilisé, pour les raisons que le président de son Conseil d'administration a évoquées, soit : La pression des assurances pour davantage de soins ambulatoires, la difficulté d'équilibrer de rentabiliser les prestations offertes et la position géographique de Moutier entre les pôles de Bienne et Delémont.

Forts de ce constat, le Conseil d'administration et la direction de l'HJB ont émis des propositions qui permettront de maintenir une offre de soins diversifiées sur le site de Moutier, et ceci quel que soit l'emplacement de la frontière cantonale.

Pour la commune, cela représente le maintien d'un partenaire économique de premier plan et la possibilité de développer un concept novateur et durable.

Dans ces circonstances, et au-delà des clivages partisans, il est indispensable que les représentants des Prévôtois, élus pour défendre leurs intérêts, affirment avec force et d'une seule voix leur soutien total à l'Hôpital de Moutier, à sa Direction et à son personnel.

Dès lors, le Conseil de Ville de Moutier

- Manifeste son soutien au nouveau concept présenté par la direction de l'HJB.
- Invite les gouvernements jurassien et bernois à concrétiser ce projet.
- Engage la population à réserver un accueil favorable à cette solution qui garantit sa sécurité sanitaire et le rôle socio-économique de l'hôpital de Moutier.

M. le Président : M. Julien BERTHOLD, vous avez la parole.

M. Julien BERTHOLD : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a déjà été dit. Peut-être juste une petite précision par rapport aux discussions qui ont eu lieu. Donc l'Entente jurassienne a souhaité maintenir sa résolution avec néanmoins les modifications que propose Interface, parce qu'elles nous semblent judicieuses, et nous semblent relativement neutres par rapport à une quelconque appartenance cantonale. Il faut juste rajouter que la résolution elle ne soutient pas forcément uniquement la piste de la psychiatrie, simplement je pense que le Conseil d'administration et la Direction de l'HJB ont quand-même besoin qu'on leur montre un petit peu de soutien politique, parce que c'est quand-même eux qui sont les plus à même de nous dire ce qui est bien pour leur hôpital donc notre résolution, avec les modifications d'Interface, sera proposée telle quelle. Merci.

M. le Président : Merci M. Julien BERTHOLD. Je vais rapidement, avant d'ouvrir la discussion, rappeler les propositions du groupe Interface. Il s'agit d'ajouter que la résolution est soutenue par le Conseil de Ville du 27 mai 2019. En fait, M. WAHLI, il y a une formulation standard que la Chancellerie utilise pour le texte d'entête d'une résolution. Donc on laissera la Chancellerie rédiger cela, elle précise la date de la séance du Conseil de Ville, etc.

Sur le texte lui-même, on précisera le déficit, soit Fr. 3'800'000.- (cf magazine de l'HJB no 16 de mai 2019). On avait le texte précédent qui était :

- Manifeste son soutien au nouveau concept présenté par la direction de l'HJB, le nouveau texte est :
- Manifeste son soutien au nouveau concept d'hôpital intégré présenté par la direction de l'HJB. Ensuite nous avons :
- Invite les gouvernements jurassien et bernois à concrétiser ce projet, nous avons maintenant :
- Invite les gouvernements jurassien et bernois à tout mettre en œuvre pour favoriser la concrétisation de ce projet.

J'ouvre la discussion sur cette résolution. M. Julien BERTHOLD.

M. Julien BERTHOLD : Alors peut-être juste encore des modifications. Pour essayer de rallier quand-même un maximum d'entre nous, donc c'est la proposition qu'on avait faite au groupe Entente-Prévôtoise, et ça serait de retirer la mention « d'un hôpital intégré » et de simplement dire qu'on manifeste notre soutien aux propositions du groupe de travail. C'est la proposition qui avait été faite lors de notre discussion. Merci.

M. le Président : Merci M. Julien BERTHOLD. Donc si je vous comprends bien, dès lors c'est : Le Conseil de Ville de Moutier, texte ancien, modifié Interface :

- Manifeste son soutien au nouveau concept d'hôpital intégré présenté par la direction de l'HJB, et ça deviendrait :
- Manifeste son soutien aux propositions du groupe de travail. Est-ce qu'il avait un nom ce groupe de travail ? M. ROETHLISBERGER vous qui avez parlé de trois propositions, vous savez si ce groupe de travail avait un nom ?

Donc nous aurions :

- Manifeste son soutien aux propositions du groupe de travail chargé d'étudier des pistes quant à l'avenir de l'hôpital de Moutier.

Ça vous convient M. BERTHOLD ? Parfait, la discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée.

Version finale de la résolution mis aux votes :

L'Hôpital de Moutier SA est un des plus gros employeurs de la ville, dont il constitue un poumon économique à l'importance reconnue et incontestable.

De par sa fonction et son statut de pôle médical régional, il offre en outre actuellement une très large palette de soins hospitaliers, allant d'un service de médecine d'urgence à différents domaines de spécialité de pointe.

De fait, l'Hôpital de Moutier constitue donc aujourd'hui, pour la commune et ses habitants, à la fois la garantie d'un service de santé de proximité, aux larges prestations et aux compétences techniques reconnues, mais aussi un moteur économique dans un climat budgétaire hautement problématique, preuve en est le déficit important de l'Hôpital du Jura bernois (HJB) annoncé pour l'année 2018, soit : Fr. 3'800'000.— (cf. magazine de l'HJB N° 16 de mai 2019).

Le site de l'Hôpital de Moutier est aujourd'hui fragilisé, pour les raisons que le président de son Conseil d'administration a évoquées, soit : La pression des assurances pour davantage de soins ambulatoires, la difficulté d'équilibrer, de rentabiliser les prestations offertes et la position géographique de Moutier entre les pôles de Bienne et Delémont.

Fort de ce constat, le Conseil d'administration et la direction de l'HJB ont émis des propositions qui permettront de maintenir une offre de soins diversifiées sur le site de Moutier, et ceci quel que soit l'emplacement de la frontière cantonale.

Pour la commune, cela représente le maintien d'un partenaire économique de premier plan et la possibilité de développer un concept novateur et durable.

Dans ces circonstances, et au-delà des clivages partisans, il est indispensable que les représentants des Prévôtois, élus pour défendre leurs intérêts, affirment avec force et d'une seule voix leur soutien total à l'Hôpital de Moutier, à sa direction et à son personnel.

Dès lors, le Conseil de Ville de Moutier

- ***manifeste son soutien aux propositions du groupe de travail chargé d'étudier les pistes pour l'avenir de l'Hôpital de Moutier ;***
- ***invite les gouvernements jurassien et bernois à tout mettre en œuvre pour favoriser la concrétisation de ce projet ;***
- ***engage la population à réserver un accueil favorable à cette solution qui garantit sa sécurité sanitaire et le rôle socio-économique de l'hôpital de Moutier.***

VOTE : (à main levée)

Par 26 voix contre 12, la résolution interpartis portée par l'Entente jurassienne pour un soutien à l'hôpital de Moutier est acceptée.

6. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE RELATIF A LA MODIFICATION DU REGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES DE LA COMMUNE MUNICIPALE DE MOUTIER – 2^E LECTURE

Lors de sa séance du 25 mars 2019, le Conseil de Ville a traité en première lecture de la révision du Règlement concernant le traitement des fonctionnaires et employés de la Commune municipale de Moutier. Suite aux diverses interventions, le Conseil municipal a proposé de retirer le dossier de l'ordre du jour et de procéder à une deuxième lecture.

Après examen, le Conseil municipal se rallie aux propositions d'amendements formulées par les partis politiques. Toutefois, en ce qui concerne l'article 29, alinéa 1, il propose de ne pas mentionner de taux d'occupation.

Vous trouverez, sur le document annexé, la proposition de nouvelle teneur de l'article 27, ainsi que les ajouts de nouveaux articles (congé de paternité et congé d'adoption ; de réduction du degré d'occupation après une naissance ou une adoption et allaitement).

S'agissant de la question de M. Patrick Tobler en relation avec le nouvel article 28 (congé paternité ou d'adoption de 10 jours) et des incidences financières qui en découlent, selon informations reçues de la Caisse municipale, 11 collaborateurs auraient pu faire valoir cette nouvelle disposition depuis 2010. Les services concernés auraient été :

- service de la jeunesse et des actions communautaires (2) ;
- service des Travaux publics (1 administration ; 4 voirie ; 1 parcs et promenades) ;
- service des Bâtiments (1 administration ; 1 conciergerie) ;
- service informatique (1).

Cela représente, par année :

- 2010 : 1 personne ;
- 2012 : 4 personnes ;
- 2014 : 2 personnes ;
- 2015 : 1 personne ;
- 2017 : 3 personnes.

M. Marcel WINISTOERFER, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur, le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Vous avez pu prendre connaissance du rapport en la matière, rapport qui souligne que le Conseil municipal se rallie aux propositions d'amendements formulées ici même lors de la première lecture. Il est toutefois proposé de ne pas mentionner de taux précis d'occupation. Quant à la question subsidiaire de M. Patrick TOBLER, vous avez remarqué que les incidences financières sont relativement faibles. Sur cette base et compte tenu des préavis favorables de la Commission des finances et de la Commission paritaire, le Conseil municipal vous propose d'accepter l'arrêté. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel WINISTOERFER. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. L'entrée en matière est acceptée tacitement. J'ouvre la discussion sur le fond. La discussion n'est pas demandée. La discussion est ouverte article par article

Article 1 : pas de discussion ;
Article 2 : pas de discussion ;
Article 3 : pas de discussion.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier ;

- vu l'article 44 lettre c du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances ;
- vu le préavis favorable de la Commission paritaire ;
- sur proposition du Conseil municipal ;

arrête :**Art. 1 :**

La Règlement concernant le traitement des fonctionnaires et employés de la commune municipale de Moutier **est modifié**.

Art. 2 :

Le règlement sera déposé à la Chancellerie municipale durant les délais légaux et fera l'objet d'une publication officielle.

Art. 3 :

Le Conseil municipal est chargé de l'application du présent arrêté.

7. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DU PLR, DU 10.12.2018, DEMANDANT UN ECLAIRAGE PUBLIC ECO-RESPONSABLE (NO 1603 – MO 644 / DELAI DE REPONSE :04.08.2019)

Le monde de l'éclairage public a connu une évolution spectaculaire depuis les années 2000. La technologie qui prévaut aujourd'hui, les LED, permet une qualité d'éclairage bien meilleure que les technologies précédentes, tout en offrant une diminution de la consommation d'énergie. Elle provoque également beaucoup moins de pollution lumineuse.

A Moutier, des mesures sont en place depuis 2010 déjà avec les premiers essais d'une technologie LED régulée (puissance abaissée), ainsi qu'avec du Sodium également régulé. L'intensité lumineuse de ces luminaires est par ailleurs réduite de 25% de 19h à 21h, puis de 50% de 21h à 5h du matin. En 2016, un éclairage dynamique a été installé à la Montagne de Moutier, avec satisfaction. Mais cette technologie ne peut être appliquée à l'ensemble de la ville, car celle-ci est des plus efficaces pour des rues à faible trafic. Le but est de continuer sur la lancée et de remplacer au fur et à mesure par du LED régulé ou de l'éclairage dynamique dans les nouveaux quartiers ou aux endroits où cela serait judicieux.

Avec ces différents changements, depuis 2009, la consommation d'énergie a été réduite d'environ 3% chaque année. A relever que l'éclairage public représente **seulement 1,43%** de la consommation de la ville de Moutier, selon le volume de vente annuel.

Pour la partie cantonale de l'éclairage public, nous ne pouvons prendre aucune décision et appliquons les directives édictées par le canton.

Réponse aux questions

1. Le coût de la consommation horaire actuel (chiffres 2018) de l'éclairage est de Fr. 28.20/h, pour un montant annuel de Fr. 103'000.—.
2. Coût de la consommation horaire hypothétique avec modernisation totale en LED régulé : Fr. 17.25/h.
3. Reprendre tout l'éclairage public mis en place depuis 2010 engendrerait des coûts qui seraient disproportionnés, au vu de ce qui a déjà été investi jusqu'à présent (remplacement de mâts, câbles, modification des tableaux, ouverture des routes, etc.). Un investissement d'env. Fr. 800'000.— (matériel et main d'œuvre) sur 10 ans permettrait de terminer le remplacement de la technologie Sodium par du LED régulé. Compter un surcoût de Fr. 270.— par luminaire pour un éclairage dynamique, soit Fr. 70'200.— pour 260 luminaires.
4. Le modèle du Val-de-Ruz n'est pas applicable chez nous, car notre technologie ne permet pas d'éclairer uniquement les passages piétons (obligation cantonale). A noter que si on éteint totalement, il y a le risque que les privés installent des lampes extérieures; sans

omettre le sentiment d'insécurité qui peut naître chez certains citoyens.

De l'éclairage dynamique peut être envisagé dans les nouveaux quartiers, ainsi que dans certaines rues qui sont encore à la technologie Sodium ; les quartiers suivants ont été répertoriés :

- Sous-Raimeux, Mercier, Crêt - 70 luminaires
- Cerisiers, Beauregard, Levant, Est - 50 luminaires
- Courtine, Chênes, Jolimont, Derrière-les-Crêts - 120 luminaires
- Combattes, Fin Lépine - 20 luminaires

Au vu de l'important investissement qui a déjà été consenti depuis 2010 (Fr. 1'350'000.—, matériel + main d'œuvre), il n'est pas pensable d'enlever un éclairage quasi neuf pour le remplacer par une technologie dynamique.

5. Sans modernisation du réseau, coût annuel Fr. 103'000.—.
Avec remplacement des 786 luminaires Sodium restants en LED régulé, coût annuel Fr. 60'000.—, gain de Fr. 43'000.—.
Avec remplacement de 526 luminaires Sodium en LED régulé et 260 Sodium en technologie dynamique, coût annuel Fr. 57'200.—, gain de Fr. 45'800.—.
Ces montants s'entendent dès que la totalité des luminaires seront remplacés.
6. Il est proposé une phase test en installant un premier éclairage dynamique dans le quartier "Combattes-Fin Lépine" avec 20 luminaires. Réalisation en automne 2019.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à accepter la motion, la considérer comme étant réalisée et à la classer.**

M. Karim BORTOLUSSI, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal, et vous avez également pu constater que celui-ci s'occupe déjà de diminuer la pollution lumineuse sur son territoire par la mise sur pied d'un éclairage éco-responsable.

Je rappelle aussi que le Conseil municipal avait déjà répondu à une motion assez similaire en 2016, motion établie par le PDC.

Actuellement, nous changeons régulièrement les lampes de sodium, qui sont progressivement remplacées par du LED régulé, dont l'intensité lumineuse se réduit au fil de la nuit. Il faut compter entre 70 et 80 luminaires de sodium qui sont changés par année. Par ailleurs nous souhaitons, comme vous avez pu aussi en prendre connaissance, également nous projeter dans l'installation de LED dynamiques dans certains quartiers de Moutier, où le trafic est relativement continu, où il y a peu de passage. Et vous avez pu prendre connaissance aussi de la liste des quartiers qui sont concernés par ces installations. Nous avons reçu une commande de 20 luminaires, qui seront installés prochainement notamment dans le quartier des Combattes et Fin-Lépine.

Des solutions telles que celles effectives dans la commune de Val de Ruz, à savoir l'extinction totale de l'éclairage public, sont certes intéressantes sur le papier, mais se heurtent à plusieurs contraintes sur le territoire communal. A savoir des contraintes d'ordre technique, financières, mais également des contraintes au niveau du ressenti au sein de la population, qui pourrait, effectivement, installer devant chez soi des luminaires pour pallier finalement au manque de luminosité dans leur rue.

Nous vous recommandons donc de suivre l'avis du Conseil municipal, à savoir de considérer la motion comme réalisée et de la classer en conséquence. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Karim BORTOLUSSI. M. Steve LECHOT, premier signataire, vous désirez prendre la parole ?

M. Steve LECHOT : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je remercie le Conseil municipal pour la précision des informations qui ont été données. Effectivement, tout semble en bonne voie. Serait-il possible de savoir néanmoins quel est l'horizon en terme d'années avec lequel on

peut compter pour le remplacement de la totalité des luminaires encore obsolètes ? Et deuxième chose vous mentionnez un montant de Fr. 103'000.-, s'agit-il uniquement du montant du ménage communal ou du ménage communal et cantonal cumulés ? Et puis effectivement la motion peut être considérée comme réalisée et serait donc à classer.

M. le Président : Merci M. Steve LECHOT. M. Karim BORTOLUSSI je vous propose de voir s'il y a d'autres questions avant de répondre. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

M. Karim BORTOLUSSI : Concernant le territoire communal, l'ensemble des luminaires est à un peu plus de 1300 au total. Aujourd'hui il reste un peu plus de 700 luminaires à sodium à changer, donc grosso modo un peu moins de dix ans pour tout changer. Concernant les Fr. 130'000.-, à ma connaissance, ça englobe effectivement tous les luminaires établis sur le territoire communal, y compris ceux qui figurent sur la route cantonale.

M. le Président : Merci M. Karim BORTOLUSSI. Quelqu'un demande-t-il encore la parole ? Ce n'est pas le cas. La discussion n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la motion No 1603 – MO 644 est acceptée, considérée comme étant réalisée et classée.

8. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DU PLR, DU 25.03.2019, DEMANDANT UNE DISTRIBUTION GRATUITE DE SACHETS DE GRAINES POUR VEGETALISER LA VILLE DE MOUTIER (NO 1619 – MO 652 / DELAI DE REPONSE : 08.10.2019)

En préambule, le Conseil municipal précise qu'il soutient et encourage toute initiative privée visant à la végétalisation en ville.

Pour sa part, la Municipalité s'engage activement dans les travaux d'embellissement afin de soigner et de diversifier les aménagements floraux. A cet égard, il y a lieu de saluer le travail de l'équipe des Parcs et Promenades.

Le résultat confère à la cité une image accueillante saluée par toutes et tous.

La motion demande au Conseil municipal d'étudier la possibilité de distribuer gratuitement d'ici à fin avril 2019, des sachets de graines pour végétaliser la ville. Cette démarche pourrait être reconduite en 2020 également voire les années à venir.

La distribution gratuite de graines requiert un travail et un investissement. Ces arguments ne sont toutefois pas décisifs. Sur le fonds, le Conseil municipal est d'avis que l'aménagement floral des espaces privés relève de la sphère des particuliers.

La possibilité de distribution ayant été étudiée, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à **accepter la motion, à la considérer comme étant réalisée et à la classer.**

M. Valentin ZUBER, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je confirme en tout point les propos du rapport du Conseil municipal que vous avez reçu. Je tenais peut-être juste encore à préciser que cette réflexion est menée au sein du Service des travaux publics et de l'urbanisme. Nous réfléchissons pour le moment complètement en interne à des concepts de développement et d'embellissement de Moutier.

A ce titre je souhaitais aussi féliciter et remercier l'équipe des parcs et promenades qui, il me semble en tout cas en toute objectivité, fait de la ville de Moutier une belle ville en ce qui concerne l'espace public. En ce qui concerne l'espace privé, nous avons estimé qu'il s'agissait d'une compétence qui ressort de la sphère privée, quand bien même évidemment toutes les initiatives qui iraient dans le sens de la motion sont saluées et encouragées.

Le Conseil municipal a donc réfléchi à ce concept, et nous allons sans doute y revenir au cours de la législature puisque ça fait partie des objectifs que nous nous fixons. Mais en l'état, nous estimons donc avoir étudié les pistes proposées et demandons donc au Conseil de Ville de bien vouloir accepter la motion et la considérer comme réalisée et donc de la classer. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin ZUBER. Un petit mot d'explication peut-être puisque les gens pourraient être surpris, alors que le Conseil municipal décide de ne pas distribuer des graines, il propose d'accepter la motion. En effet, la motion demandait au Conseil municipal d'étudier la possibilité de distribuer des graines, ce qui fait que ce qu'on vous demande d'accepter ce soir, lorsque le Conseil municipal dit la motion est à classer, c'est que l'étude a été faite. La discussion est ouverte. Première signataire, Mme Muriel KAESLIN.

Mme Muriel KAESLIN : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est vrai que pour une élue PLR, demander la distribution de sachets de petites graines peut paraître incongru, voire futile. Que voulez-vous c'est mon côté fleur bleue, tendresse avouée pour les fleurs, leur couleur, leur parfum. J'en conviens cependant avec le Conseil municipal, notre ville est déjà joliment fleurie, nos jardiniers se donnent beaucoup de peine.

Ma motion n'avait pas pour but de leur couper l'herbe sous les pieds et sans penser faire un tabac, je trouvais plutôt sympa et symbolique de faire participer le citoyen à la végétalisation de notre ville en semant des fleurs. De plus, cette démarche aurait pu s'inscrire dans le cadre de l'émission de la RTS « Mission B » visant à mobiliser les Suisses pour la biodiversité, afin de créer un million de mètres carrés supplémentaires de prairie fleurie.

Le Conseil municipal a décidé de mettre l'accent sur la responsabilité individuelle, sans incitation. Dommage, surtout qu'en terme de blé, d'oseille, faut pas charrier dans les bégonias, mais Fr. 800.- ce n'était pas le coup de bambou. Je ne m'attendais pas à ce que l'on me fasse une fleur, mais classer cette motion au motif qu'elle est atteinte et donc ... inutile, c'est se faire envoyer sur les roses avec des arguments au ras des pâquerettes, c'est le bouquet ! Je ne vais pas prendre racine, mais faut pas pousser grand-mère dans les orties. Vous l'aurez compris, je vous invite à accepter la motion et comme pour moi elle n'est pas réalisée, à ne pas la classer. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci Mme Muriel KAESLIN pour votre intervention pleine d'humour. Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas, la discussion n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la motion No 1619 – MO 652 est acceptée.

Par 20 voix contre 16, la motion est considérée comme étant réalisée et classée.

9. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL AU POSTULAT DU GROUPE INTERFACE, DU 28.01.2019, RELATIF A L'INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ORIENTATION SUR L'ESPLANADE DE LA COLLEGIALE ST-GERMAIN (NO 1607 – PO 145 / DELAI DE REPONSE : 04.08.2019)

Afin de concrétiser la proposition formulée par les auteurs du postulat, le Conseil municipal s'est adressé à la société d'embellissement (SEDM). Cette dernière a élaboré un projet, en relation avec l'installation d'un panneau d'orientation sur l'esplanade de la Collégiale St-Germain. Les documents relatifs à cette réflexion figurent en annexe, de même qu'un budget estimatif.

La SEDM est par ailleurs disposée à gérer et à entretenir l'installation.

Le Conseil de la Paroisse réformée a donné son accord de principe.

Le financement pourrait être assuré, par exemple, par le recours à la taxe de séjour, au parrainage des services industriels ou privé.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à **accepter le postulat**.

En cas de vote favorable du Conseil de Ville, le Conseil municipal s'engage à concrétiser la proposition en l'incluant au budget 2020.

M. Pascal ESCHMANN, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal, dans laquelle nous vous avons présenté un projet qui nous a été soumis par la Société d'embellissement et de développement de Moutier, associée au Musée du Tour automatique, également à Moutier. J'aimerais mettre en évidence dans cette réponse les trois points suivants :

La Société d'embellissement et de développement de Moutier est disposée à gérer et entretenir l'installation, ce qui me paraît important. D'autre part, le propriétaire du terrain des lieux, donc la Paroisse réformée, a donné son accord de principe sur le projet. Et puis d'autre part nous vous avons, dans la réponse, mentionné quelques pistes concernant le financement.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal vous propose d'accepter le postulat, et en cas d'acceptation, il s'engage à mettre au budget de l'année prochaine le montant pour la réalisation de ce projet. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Pascal ESCHMANN. M. René WAHLI, premier signataire du postulat, je vous invite à prendre la parole.

M. René WAHLI : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Interface remercie le Conseil municipal pour sa réponse, notamment pour son soutien au présent postulat. Nos remerciements vont également à la Société d'embellissement et de développement de Moutier, SEDM, ainsi qu'au Musée du Tour automatique et d'Histoire de la ville, MTAH, pour le bon accueil et l'engouement qu'ils mettent à la concrétisation de notre proposition. Nous en voulons pour preuve leur excellent rapport documenté et la proposition de budget jointe à la réponse du Conseil municipal. Comme le soulignent les deux institutions, la réalisation d'un panneau d'orientation sur l'esplanade de la Collégiale fait sens dans la valorisation de notre bourg et de ses alentours. Plus encore, la SEDM et le MTAH se disent tout à fait disposés à prendre ce projet à bras le corps, disposant de toutes les compétences nécessaires pour le mener à bien dans le souci de valoriser une partie de notre patrimoine. Chers collègues, j'ose espérer qu'à votre tour vous ferez bon accueil au présent postulat en répondant positivement à l'invitation du Conseil municipal, c'est-à-dire en acceptant le postulat à une large majorité. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci M. René WAHLI. La discussion continue, la discussion n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, le postulat No 1607 – PO 145 est accepté.

10. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION DU GROUPE INTERFACE, DU 28.01.2019, RELATIVE AU NETTOYAGE DE L'AFFICHAGE SAUVAGE EN VILLE (NO 1608 – IN 430 / DELAI DE REPONSE : 04.07.2019)

Le Conseil municipal a demandé d'intégrer au programme de travail du personnel de terrain des Travaux publics le nettoyage des affiches intitulées « Aux voleurs ».

L'affaire ne revêtant pas de caractère outrageux et urgent, l'opération a été menée sur plusieurs semaines. Il apparaît aujourd'hui que la presque totalité des affiches ont été enlevées sur le domaine communal.

M. Marcel WINISTOERFER, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'opération nettoyage semble avoir été effectuée et même bien effectuée. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier les employés du Service de la voirie, les groupes de toute sorte qui ont participé à l'opération, et le groupe Interface pour nous l'avoir rappelé ici. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel WINISTOERFER. M. René WAHLI êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ? Je précise que le signataire était M. Manuel GSTEIGER, mais en son absence c'est vous qui répondez.

M. René WAHLI : Le groupe Interface demande la discussion.

Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze personnes.

M. René WAHLI : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. A l'évidence vous pensez bien qu'Interface ne peut se satisfaire de la réponse que lui donne le Conseil municipal. En effet, à la lecture de cette réponse reçue, un sentiment d'irrespect envers le citoyen apparaît. Comment se fait-il que malgré l'interdiction d'affichage sauvage sur le domaine public, le domaine privé, les édifices, etc. au sens de l'art. 16 du Règlement de police administrative de 2006, le Conseil municipal, en tant qu'organe de police administrative communale, laisse faire ? D'autant plus que les auteurs sont connus, voire notamment le 12h15 de la RTS du 6 novembre 2018, et qu'il aurait pu être sollicité pour une action de nettoyage comme le suggère l'interpellation. Bien plus encore, comment se fait-il qu'il demande, donc le Conseil municipal, au personnel communal des Travaux publics de nettoyer les affiches en question aux frais du contribuable. A cet égard, l'expression « Circulez y a rien à voir » colle à merveille. Je prie le Conseil municipal de bien vouloir répondre aux questions posées et de dire ce qu'il compte faire en vertu des dispositions du Règlement de police administrative ? Merci.

M. le Président : Merci M. René WAHLI. La discussion continue. Elle n'est pas demandée. M. le Maire souhaitez-vous intervenir ? Non, très bien.

11. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION DU RAURAQUE, DU 25.02.2019, DEMANDANT LE BAPTEME D'UNE RUE OU D'UNE PLACE DE MOUTIER EN « RUE DU 18-JUIN » OU « PLACE DU 18-JUIN » (NO 1611 – IN 433 / DELAI DE REPONSE : 04.07.2019)

Le Conseil municipal partage l'argumentation développée par les auteurs de l'interpellation. Sur proposition du sous-groupe nomenclature de la Commission de l'Urbanisme, décision a été prise de baptiser une « Place du 18-Juin » devant l'Hôtel de Ville.

M. Marcel WINISTOERFER, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous aurez remarqué que le Conseil municipal partage l'idée des auteurs de l'interpellation et que sur proposition du sous-groupe de nomenclature et de la Commission de l'urbanisme, il a été décidé de baptiser Place du 18-Juin la place devant l'Hôtel de Ville. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel WINISTOERFER. M. Clément PIQUEREZ satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Clément PIQUEREZ se déclare satisfait de la réponse.

M. le Président : La discussion est-elle demandée ? M. Patrick ROETHLISBERGER et Mme Morena POZNER demandent la discussion.

Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze personnes.

M. Patrick ROETHLISBERGER : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai été quand-même relativement surpris de lire la réponse du Conseil municipal et de l'entendre encore une fois par M. le Maire. Sur proposition du sous-groupe de la nomenclature, etc., le Conseil municipal décide de baptiser cette Place 18-Juin. Je pense que le Conseil municipal aurait au moins pu avoir l'élégance d'attendre la fin des recours et des procédures qui sont en cours avant de prendre cette décision-là. Parce que je pense que ça peut se retourner contre vous si jamais on doit revoter et que ce n'est pas le 18 juin. Ça va faire bien dans le paysage.

M. le Président : Merci M. Patrick ROETHLISBERGER. Mme Morena POZNER.

Mme Morena POZNER : En fait moi j'ai juste une question, peut-être que je n'ai pas réussi à trouver les informations, probablement. J'aimerais juste savoir qui fait partie du sous-groupe ? C'est quand-même interpellant qu'il existe un sous-groupe et qu'on ne connaisse pas sa composition. Ou alors si quelqu'un pouvait me répondre ? C'est embêtant si personne ne peut répondre et que c'est le sous-groupe qui a pris la décision. Qui est le sous-groupe ?

M. le Président : Il semble que M. Pascal ESCHMANN connaisse la réponse, ou tout au moins sache où la trouver.

M. Pascal ESCHMANN : Il semblerait que le sous-groupe, non seulement il semblerait mais le sous-groupe de la nomenclature, que je préside, est composé en fait de M. Christian POMA, le responsable de l'urbanisme, et de Mme Sylvie ERARD, responsable des impôts. Ce sont les trois personnes qui constituent le sous-groupe. Ce n'est pas moi qui gère le site internet, je laisse le Chancelier répondre, merci.

M. le Président : Alors je ne pense pas qu'on puisse le trouver sur le site internet, c'est un sous-groupe qui intervient très rarement. Mme Morena POZNER, venez. A ce stade, je rappelle simplement que, comme l'a dit M. le Maire, c'est le Conseil municipal qui a décidé, ce n'est pas le sous-groupe. Le sous-groupe fait une proposition.

Mme Morena POZNER : Mais le sous-groupe est quand-même cité et je suis sincèrement désolée, mais cette réponse ne me satisfait pas du tout, car ce sont des points qu'on devrait pouvoir trouver sur le nouveau site internet, qui doit être clairement à distribution et au vue de toute la population. Donc je ne peux pas accepter ce sous-groupe de ce soir.

M. le Président : Mais fort heureusement, entre temps, Mme Virginie SIMONIN, avec son efficacité coutumière, a trouvé l'information sur le site. Et c'est là que nous constatons que...

M. Pascal ESCHMANN : Je me permets juste encore de compléter avant que tu ne le dises, M. le Président, je voudrais juste rajouter que mon collègue, que j'avais oublié, Karim BORTOLUSSI, fait aussi partie de la commission. Merci.

M. le Président : ... ces documents se trouvent sous l'entête « Liste des représentants, délégués, responsables, etc. ». La parole est-elle encore demandée concernant ce point ? Je considère la question comme close.

12. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION DU GROUPE PSA, DU 25.02.2019, RELATIVE A LA DECISION DU CANTON DE BERNE DE NE PLUS INVESTIR A MOUTIER (NO 1612 – IN 434 / DELAI DE REPONSE : 04.06.2019)

Afin de pouvoir répondre de manière détaillée aux questions posées, le Conseil municipal a consulté les services communaux ainsi que les commissions concernées.

Le service des Travaux publics indique que l'Office des ponts et chaussées a réalisé l'ensemble des travaux concernant la réfection de la route cantonale traversant Moutier (pose d'un nouveau revêtement bitumineux). Le dernier tronçon a été réalisé en septembre 2018.

Les services des Bâtiments et de l'Urbanisme ne sont pas informés d'éventuels investissements prévus par le canton en ce qui concerne les bâtiments administratifs.

La Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse relève qu'elle n'a reçu aucune prise de position officielle relative à d'éventuelles réductions de subventions. Elle précise toutefois que des informations orales font état de coupes à venir, notamment s'agissant du Musée jurassien des arts et de l'Association interjurassienne des centres culturels.

La question de la création d'un fonds destiné à l'investissement en Prévôté a été transmise à la Commission tripartite. Par lettre du 14 mars 2019, le département fédéral de justice et police (DFJP) a notamment précisé que « la médiation fédérale dans le dossier jurassien s'opère dans le cadre des conférences tripartites Jura et que les interlocuteurs sont les gouvernements bernois et jurassiens ».

S'agissant des investissements du canton de Berne, il est fait mention de l'engagement du conseil-exécutif à traiter Moutier comme toutes les autres communes du Jura bernois. En cas d'investissement spécifique important, une discussion devrait avoir lieu avec le gouvernement jurassien.

En résumé, le Conseil municipal apporte les réponses suivantes aux questions posées :

1. le Conseil municipal n'est pas informé ;
2. le Conseil municipal n'avait pas connaissance de ce fait ;
3. il est renvoyé à la réponse du DFJP du 14 mars 2019 annexée.

M. Valentin ZUBER, rapporteur du Conseil municipal. M. le Président, chers collègues. Je confirme donc les propos qui figurent dans la réponse que vous avez du Conseil municipal. Pour répondre précisément en fait parce que c'est une organisation assez compliquée. Nous avons, dans le cadre du fédéralisme suisse auquel nous sommes soumis, des tâches en lien avec le canton. On peut estimer qu'il y a à peu près quatre types de tâches.

Il y a les tâches purement communales pour lesquelles le canton finalement n'intervient que très peu ou pas du tout, et donc ces tâches-là pour lesquelles il s'agit d'une compétence pleine de la commune de Moutier. Nous n'avons évidemment rien spécifiquement en lien qui pourrait nous faire penser que le canton se désengage puisqu'il n'y a pratiquement pas de montants en jeu.

Ensuite il y a, pour rester dans le domaine de la commune, les tâches liées au fédéralisme d'exécution, c'est-à-dire que la commune de Moutier exécute des tâches qui sont normalement du ressort du Conseil-exécutif, et là on a par exemple des domaines qui sont en fait remboursés en tout ou partie pour les tâches que nous faisons. Par exemple les services

sociaux, les services de la jeunesse, qui sont en grande partie subventionnés par le canton de Berne. Dans ce domaine-là précisément, nous n'avons non plus pas de signaux qui nous font croire qu'il y a un désinvestissement ou un désengagement de la part du canton de Berne.

Enfin il y a un troisième type de tâches, ce sont les tâches par contrat. Là c'est l'effet inverse. Ce sont des tâches qui reviennent à la commune de Moutier et puis qui sont renvoyées par contrat de prestations au canton de Berne. Un exemple typique d'exécution de ces tâches, c'est par exemple la Police cantonale, pour laquelle la ville de Moutier est liée par un contrat de prestations. Dans ce domaine-là en tout cas précisément, nous n'avons non plus aucune trace de désengagement ou de désinvestissement de la part du canton de Berne.

Enfin quatrième type de tâches, ce sont les tâches dites purement cantonales, mais exécutées sur le territoire de Moutier. Ce sont par exemple la culture, les routes, etc. ou certains types de grands travaux qui figurent quand bien même sur la commune de Moutier, mais sur des domaines du ressort du canton de Berne. Et là en fait, pour être tout à fait clair, il est pratiquement impossible pour la commune de Moutier d'avoir accès à ce genre d'informations. Il faudrait soit avoir des relais dans l'administration, mais en toute objectivité les contacts avec l'administration cantonale bernoise sur ces thèmes-là sont assez compliqués pour l'heure, ou alors des questions qui seraient posées par soit une autorité de surveillance, soit la Commission de gestion du Grand Conseil, ou alors directement par le Législatif, soit les députés bernois. Et là évidemment il faudrait en fait poser les questions au cas par cas au moment où on aurait une intuition. Et dans les cas rares, il faut le préciser, pour lesquels nous avons eu des intuitions, et bien certaines discussions sont ouvertes avec le canton de Berne, pour certains cas nous avons reçu des réponses favorables qui montraient que le canton ne s'était pas désengagé. Par contre il reste effectivement deux trois pistes qui inquiètent la commune de Moutier et pour lesquelles nous avons pris langue avec soit l'administration, soit directement le Conseil-exécutif. J'aimerais parler par exemple du cas de la culture, dans lequel il y a, que ce soit au niveau du CJB comme au niveau du Conseil-exécutif, des soupçons de désengagement assez importants pour lesquels rien pour le moment n'a été confirmé à la commune de Moutier, mais le dossier reste évidemment ouvert. Nous avons un autre exemple qui était ouvert en lien avec un gel d'un montant de plusieurs centaines de milliers de francs pour une halle de gym qui appartient à une école cantonale sur territoire de Moutier et dans lequel des procès-verbaux de séances nous ont montré que ce gel était très vraisemblablement dû au vote de Moutier du 18 juin 2017. Enfin, il y a évidemment, je dirais du point de vue financier, le plus gros des dossiers, qui est celui de la Roche Hüslü, un site visiblement, vraisemblablement, hautement pollué, pour lequel le canton de Berne s'était engagé à participer financièrement pour une éventuelle dépollution. Ça figurait même dans le message officiel que le Conseil-exécutif avait adressé à la population de Moutier peu avant le vote du 18 juin 2017, et puis pour lequel nous avons objectivement quelques craintes quant à la participation du canton de Berne, qui a mis nettement moins d'entrain à aborder la question après le 18 juin 2017 qu'avant le 18 juin 2017.

Donc pour répondre, pour l'heure il est extrêmement difficile d'avoir des pistes précises. Elles sont surtout liées à des intuitions ou à des choses visibles qu'on pourrait voir dans l'espace public ou dans des discussions. Le Conseil municipal essaiera d'être le plus attentif pour défendre les intérêts des citoyennes et des citoyens de Moutier. Evidemment nous comptons sur votre pleine collaboration pour nous aider ainsi que bien sûr sur celle du député bernois au Grand Conseil, mon collègue Marc TOBLER. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin ZUBER. Mme Lucie SCAIOLA êtes-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse ?

De sa place, Mme Lucie SCAIOLA se déclare non satisfaite de la réponse. Elle demande la discussion.

Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze personnes.

Mme Lucie SCAIOLA : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il semble assez clair que le Conseil-exécutif bernois se moque un petit peu de nous. Je n'ai pas inventé les réponses données à l'interpellation des députés Heyer, Benoît et Niderhauser, elles sont là. Elles sont accessibles à tous sur le site du canton, et datent du 6 février 2019. Je me permets

juste de vous lire les passages les plus parlants. Compte tenu de l'éventualité d'un changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier, aucun nouveau projet à moyen terme n'a été planifié. De même qu'aucune ressource financière n'a été inscrite dans la planification financière en vue de futurs projets. Certains investissements à long terme comprenant des étapes sur plusieurs années et prévus pour 2018 dans des bâtiments administratifs appartenant au canton ont été reportés. Edifiant, limpide. Le Conseil-exécutif prétend ensuite, selon le courrier du DFJB, que Moutier est traitée comme les autres communes bernoises et qu'elle ne sera en tout cas pas prétéritée du fait de l'incertitude de son appartenance cantonale, ni qu'aucun investissement majeur n'est ou ne sera gelé. En un mois, le canton change donc d'avis. Où est la vérité dans toutes ces incohérences ? Un jour c'est blanc, un jour c'est noir, un jour Moutier est une commune bernoise, un jour elle ne doit plus recevoir un franc du canton. Nous on s'y perd un petit peu et il n'y a en tout cas pas de quoi être rassuré.

Par ailleurs, les informations données à l'instant par M. ZUBER sont très inquiétantes et font vraiment penser au véritable désintéressement financier du canton de Berne pour notre ville et démontre que celui-ci nous balade. Donc le PSA réitère ce soir sa demande de création d'un fonds paritaire dédié à l'investissement en Prévôté. Au milieu de tous ces mensonges et retournements de situations, il faut veiller à la sauvegarde des intérêts financiers de notre ville. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci Mme Lucie SCAIOLA. La discussion continue. Le Conseil municipal désire-t-il intervenir ? Non. La discussion n'est plus demandée.

13. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION DU GROUPE ENSEMBLE-PREVOTOIS, DU 25.03.2019, INTITULEE : « LES AUTORITES DE MOUTIER APPROUVENT-ELLES LES ACTIONS D'INSPIRATION TERRORISTE ? » (NO 1625 – IN 436 / DELAI DE REPONSE : 08.07.2019)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

- **Que pense le Conseil municipal de l'action menée de nuit par un groupe d'inconnus dont tout laisse à penser qu'ils sont proches des milieux extrémistes séparatistes ?**

Il est rappelé que nul n'est sensé obstruer les routes et chemins communaux qui doivent être accessibles en tout temps pour permettre, le cas échéant, l'intervention des services de sécurité. En ce sens, l'action dont il est fait mention est regrettable.

- **Le Conseil municipal est-il au courant qu'un de ses membres approuve cette action sur Facebook ?**

Il n'appartient pas au Conseil municipal de discuter de l'attitude de ses membres sur les réseaux sociaux, tant que cela ne concerne pas directement les affaires de l'exécutif communal.

- **Le Conseil municipal entend-t-il prendre une sanction envers son membre qui, par son attitude, encourage des actions à caractère terroriste ?**

Il est disproportionné de qualifier les faits dont il est question « d'actions à caractère terroriste ». Aucune sanction particulière n'a été décidée.

M. Marcel WINISTOERFER, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les réponses du Conseil municipal paraissent suffisamment explicites pour ne pas trop en rajouter. J'ai été notamment personnellement interpellé via la presse régionale par un citoyen pas très bien renseigné. Au moins trois fois durant l'interview de Telebärn j'ai affirmé que le Conseil municipal déplorait l'action citée. Il est vrai que tout à la fin de l'entrevue j'ai peut-être reconnu que le rapport avec le terrorisme me paraissait un brin

exagéré, mais que cela n'excusait en rien le caractère regrettable de l'opération. Je n'ajouterai donc plus rien à ce qui figure sur la réponse que vous avez reçue. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel WINISTOERFER. Mme Morena POZNER êtes-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse ?

De sa place, Mme Morena POZNER se déclare non satisfaite de la réponse. Elle demande la discussion.

Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze personnes.

M. le Président : Mme Morena POZNER vous avez la parole. Alors c'est M. Patrick TOBLER qui intervient.

M. Patrick TOBLER : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Nous nous étonnons de la réponse du Conseil municipal. A Moutier, il y a apparemment une énorme différence de traitement entre les élus séparatistes et anti-séparatistes. Nous constatons dans la réponse du Conseil municipal que lorsqu'un élu séparatiste cautionne un acte sur les réseaux sociaux qui équivaut à la privatisation de liberté, et qui de plus est juridiquement poursuivi d'office, notre exécutif répond qu'il n'appartient pas directement au Conseil municipal de discuter de l'attitude de ses membres sur les réseaux sociaux tant que cela ne concerne pas directement les affaires de l'exécutif, soit. En revanche, si par malheur un élu anti-séparatiste dérape sur les réseaux sociaux, acte qui n'est pas poursuivi d'office, suivi d'excuses sur ledit réseau, le Conseil municipal se permet de porter plainte. Une fois de plus nous devons malheureusement constater avec amertume la mainmise du séparatisme sur le peuple à Moutier. La différence de traitement est ici très claire.

M. le Président : Merci M. Patrick TOBLER. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée.

14. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION URGENTE DU PSA, DU 25.03.2019, RELATIVE A UN SOUTIEN DE LA MUNICIPALITE A LA GREVE FEMINISTE DU 14 JUIN 2019 (NO 1626 – IN 437 / DELAI DE REPONSE : 08.07.2019)

Comme rappelé par les auteurs de l'interpellation, la Municipalité a signé la charte pour l'égalité dans le secteur public.

Le Conseil municipal appuie les démarches engagées afin d'atteindre cette égalité et de combattre les discriminations là où elles sont pratiquées.

Le texte de l'interpellation a été discuté avec la Commission paritaire.

Dans la perspective de la grève du 14 juin 2019, le Conseil municipal a arrêté les dispositions suivantes :

- les services doivent assurer leur fonctionnement moyennant une organisation appropriée. Le Conseil municipal recommande aux responsables hiérarchiques d'examiner les demandes avec bienveillance, de renoncer à toute sanction, et de ne refuser les requêtes pour des raisons de service que dans des cas exceptionnels ;
- les personnes intéressées à participer aux manifestations sont autorisées à le faire en présentant une demande de congé.

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

- oui, des informations seront données ;
- il appartient aux chefs de service de garantir un service minimum ;

- les demandes de congé seront examinées avec bienveillance.

M. Marcel WINISTOERFER, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, surtout Messieurs aussi. La Municipalité, vous l'avez lu, sera vraiment bienveillante ce 14 juin. C'est tout ce que je peux ajouter ici à ce que vous trouvez sur les réponses données par le Conseil municipal. Participez à cette journée !
Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel WINISTOERFER. Mme Lucie SCAIOLA êtes-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse ?

De sa place, Mme Lucie SCAIOLA se déclare partiellement satisfaite de la réponse. Elle demande la discussion.

Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze personnes.

Mme Lucie SCAIOLA : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne vous cache pas Mesdames, Messieurs du Conseil municipal que je suis assez déçue de votre prise de position concernant la grève du féministe du 14 juin prochain. Là où il s'agissait de concrétiser des engagements, de se montrer ouvert et moderne, les dispositions du Conseil municipal sont minimales et il fait preuve d'une frilosité dans un combat qui pourtant semblait être important. Sur le papier en tout cas, pas dans les faits visiblement. La grève féministe est légitime et doit éveiller les consciences. Pour cela il faut un véritable impact sur le fonctionnement des services, particulièrement ceux où travaille un nombre important de femmes. En demandant aux employées de prendre congé, le Conseil municipal va décourager nombre de personnes à se mobiliser. Il casse l'effet d'un vrai débrayage et rend invisible les conséquences de l'absence des femmes à leurs postes. Personne ne sera gêné, ce sera comme s'il n'y avait rien qui se passait. La grève ce n'est pas ça du tout. La grève c'est dérangement, et ça bloque le fonctionnement des institutions. La ville de Lausanne permet à ses employées communales de partir à 15 h sans compensation. La ville de Genève ne prendra aucune sanction si des employées débraient. Les crèches à domicile de Delémont et des Franches-Montagnes libèrent les accueillantes familiales de toutes obligations dès 14 h 00 et compensent financièrement une partie de leur manque à gagner. L'AJAM autorise le débrayage sans compensation dès 11 h 00. Le canton de Vaud a déclaré la grève licite et le Conseil général de Val Terbi reconnaît le droit de grève et ne prendra aucune sanction à l'encontre de ses employées. Si c'est possible dans d'autres villes ou dans des institutions sociales où travaille une majorité de femmes, je ne comprends pas pourquoi il en serait autrement pour Moutier. Les inégalités salariales et tout le système patriarcal font que les femmes n'ont pas les mêmes accès aux lieux publics, n'ont pas la possibilité de cotiser correctement pour leur retraite, assurent majoritairement la charge du foyer, etc. Je vais vous épargner la liste des discriminations subies par les femmes, d'une part parce qu'elle est très longue, et d'autre part parce que j'en ai déjà citées pas mal dans d'autres interventions. J'espère que vous les connaissez maintenant aussi bien que moi.

Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, sérieusement, vous êtes-vous au moins intéressés aux revendications portées par cette grève ? Vous êtes-vous au moins posé la question de son importance ? Pensez-vous qu'un après-midi où l'administration communale, la crèche, ne tourneraient pas, ait quelque chose de grave par rapport aux discriminations et aux inégalités que vivent les femmes au quotidien ? J'ose espérer qu'il s'agit d'une maladresse de votre part, un peu comme pour la Commission de l'économie, et pas d'un manque cruel de solidarité et de féminisme.

Christiane TAUBIRA a dit : « Nous les femmes, nous sommes la moitié du ciel et même un peu plus. Nous voulons être la moitié de tout et pas vos moitiés. Et surtout, surtout, être la moitié partout où se prennent les décisions ». Ça serait bien de repenser au fait que la moitié de la population subit des discriminations du seul fait de son genre et que les femmes n'ont guère la possibilité de se défendre puisqu'elles ne sont pas suffisamment représentées dans les endroits où se prennent les décisions. A l'exemple de notre Conseil municipal, ou de notre législatif. C'est pour cela, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, que je vous demande ce soir de revoir votre copie et de permettre à vos employées de débrayer au moins

depuis 14 h 00, sans compensation, afin que toutes puissent se rendre au rassemblement prévu. Je terminerai en rappelant le déroulement de cette journée. A 11 h il y aura un pique-nique canadien et un apéro en vieille ville à Moutier et à 15 h 30 une manifestation à Delémont. Les messieurs sont évidemment les bienvenus pour grossir les rangs de la manifestation mais ils peuvent aussi remplacer des collègues féminines au travail ou ailleurs pour qu'elles puissent, elles, aller manifester. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci Mme Lucie SCAIOLA. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée.

15. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION URGENTE DU PLR, DU 25.03.2019, RELATIVE A LA SECURITE EN VILLE CONCERNANT LES CARS POSTAUX (NO 1628 – IN 439 / DELAI DE REPONSE : 08.07.2019)

Le Conseil municipal n'a pas été informé par certains de ses membres de contacts qu'ils auraient eus avec des chauffeurs des cars postaux.

Afin de pouvoir se déterminer, notre autorité a pris langue avec les responsables régionaux de CarPostal SA, en les invitant à se déterminer quant au contenu de l'interpellation. La réponse qu'ils ont apportée le 25 avril 2019 est jointe à la présente prise de position.

L'entreprise CarPostal indique qu'elle va entendre ses chauffeurs et qu'une analyse de l'horaire sera ensuite engagée. La Municipalité sera associée à ce processus.

Le moment venu, des précisions supplémentaires pourront être apportées au Conseil de Ville.

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

- le Conseil municipal n'a pas été informé de tels contacts ;
- voir ci-dessus ;
- la prise de position de CarPostal figure en annexe ;
- des informations complémentaires pourront être apportées dès lors que CarPostal se sera déterminé.

Mme Suzanne KOHLER, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Concernant le rapport sur les cars postaux, je confirme en tout point le rapport du Conseil municipal. Je n'ai rien à ajouter. Merci.

M. le Président : Merci Mme Suzanne KOHLER. M. Patrick ROETHLISBERGER, êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Patrick ROETHLISBERGER se déclare satisfait de la réponse.

M. le Président : La discussion est-elle demandée ? ça n'est pas le cas.

16. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION DE MME LUCIE SCAIOLA (PSA), DU 02.05.2019, INTITULEE : « QUE FAIT LE CONSEIL MUNICIPAL POUR UNE REPRESENTATION EQUITABLE DES FEMMES DANS LES INSTITUTIONS COMMUNALES ? » (NO 1633 – IN 443 / DELAI DE REPONSE : 06.09.2019)

M. Marcel WINISTOERFER, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne peux que m'en remettre aux réponses du Conseil municipal, mais il est vrai que nous devons être plus attentifs à la représentation féminine au sein de nos institutions. Mme SCAIOLA nous sommes de votre avis et il faudra véritablement y penser. Je compte sur vous, sur les partis, pour nous le rappeler aussi souvent que possible. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel WINISTOERFER. Mme Lucie SCAIOLA, êtes-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse ?

De sa place, Mme Lucie SCAIOLA se déclare satisfaite de la réponse.

M. le Président : La discussion est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas.

17. RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA QUESTION ECRITE DU GROUPE INTERFACE, DU 10.12.2018, RELATIVE A UNE EVENTUELLE ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES JURASSIENNES (NO 1605 – QU 390 / DELAI DE REPONSE : 04.06.2019)

Le Conseil municipal a rencontré le comité de l'association jurassienne des communes.

Il apparaît que 17 communes de la République et Canton du Jura sont affiliées à la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura.

Une adhésion à cette association est réalisable à court terme. La contribution financière communale serait fixée en fonction des prestations effectivement fournies par l'association en faveur de la Municipalité.

La décision relative à une éventuelle adhésion sera prise ultérieurement.

M. le Président : M. René WAHLI êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. René WAHLI se déclare partiellement satisfait de la réponse.

18. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES AFFAIRES EN SUSPENS

M. le Président : Rien à signaler.

19. COMMUNICATIONS

M. le Président : Lors de la dernière séance du Bureau du Conseil de Ville, il a été soulevé le fait de la pertinence, lors de l'envoi de la documentation papier, de l'utilisation de papier de couleur pour les réponses aux interventions parlementaires. Cette façon de procéder a été instaurée en 1992, suite à la motion de M. Hubert FRAINIER et consorts, intitulée « Facilitons le travail des membres du Conseil de Ville ». Le Bureau propose l'abandon de cette pratique. Les Conseillers de Ville ont jusqu'à la séance suivante du législatif (24 juin 2019) pour faire part de leurs remarques à la Chancellerie municipale (cv@moutier.ch), faute de quoi il ne sera plus procédé ainsi.

Suite à la décision du Conseil de Ville du 25 mars 2019 de modifier le Règlement du Conseil de Ville, la nouvelle version du document a été établie. Elle est disponible actualisée sur le

site internet de la Municipalité. Quelques exemplaires papier sont disponibles auprès de l'Adjointe au Chancelier. Les Conseillers de Ville souhaitant recevoir une nouvelle version papier sont invités à faire la demande à l'adresse : cv@moutier.ch.

Afin que personne ne reparte dans l'ignorance à la maison, nous constatons que le site internet de la commune est maintenant très bien fait et il y a également sur le site le cahier des charges du sous-groupe nomenclature qui est dépendant de la Commission de l'urbanisme. Comme ce n'est pas très long, je vous en donne lecture, ça vous évitera le travail d'aller le chercher.

« La Commission se compose d'un deuxième sous-groupe, appelé « Nomenclature », qui a comme tâche de gérer tous les dossiers relatifs à la dénomination des rues et à la numérotation des bâtiments de la ville.

Ce sous-groupe se compose du Président, du 1er Vice-Président et du chef de service de l'Urbanisme (lorsqu'on parle du président et du vice-président ce sont ceux de la commission de l'urbanisme), d'un collaborateur du bureau des Impôts (gestion du cadastre communal) ainsi que, si nécessaire, d'autres membres désignés à cet effet.

Le travail administratif de ce sous-groupe sera assuré par le collaborateur du bureau des Impôts.

Les propositions sont transmises au Conseil municipal par l'intermédiaire de la Commission de l'Urbanisme qui donne son préavis. »

Voilà, toute la lumière a donc été faite sur le sous-groupe nomenclature.

Interventions parlementaires déposées auprès de la Chancellerie municipale

N° 1634 – IN 444, Interpellation du RPJ, du 21.05.2019, relative à la présence sur le territoire communal de points de vente indépendants

N° 1635 – PO 148, Postulat du RPJ, du 21.05.2019, relatif aux parterres de fleurs en ville.

N° 1636 – MO 654, Motion de l'UDC, du 27.05.2019, sur la clairvoyance des coûts lors d'interventions politiques.

N° 1637 – MO 655, Motion du Rauraque, du 27.05.2019, demandant une étude de faisabilité d'un accès piétonnier à la Birse.

N° 1638 – MO 656, Motion urgente du PSA, du 27.05.2019, intitulée « Ville sans mégots ».

N° 1639 – MO 657, Motion du PDC, du 27.05.2019, intitulée : « Transports publics : le réseau des bus prévôtois est-il adapté à la demande ? ».

N° 1640 – MO 658, Motion urgente du PCSI, du 27.05.2019, demandant le parcage gratuit pour les résidents de la vieille ville lors de grandes manifestations.

N° 1641 – MO 659, Motion de Moutier à Venir, du 27.05.2019, intitulée : « Sécuriser la sortie des élèves de l'école enfantine de la gare ».

N° 1642 – MO 660, Motion de Moutier à Venir, du 27.05.2019, demandant le changement des robinets des infrastructures de la commune pour économiser l'eau potable.

N° 1643 – IN 445, Interpellation du Rauraque, du 27.05.2019, relative à la mise au concours des nouvelles lignes Noctambus dans le canton du Jura.

N° 1644 – IN 446, Interpellation du PLR, du 27.05.2019, pour un jeu de plaques commémoratives interchangeables

N° 1645 – IN 447, Interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant le contrôle périodique des coûts lors de l'exécution de travaux de plus de Fr. 50'000.—.

N° 1646 – IN 448, Interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant les dégâts à la route de la Montagne de Moutier.

N° 1647 – IN 449, Interpellation de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant la sécurisation des piétons et de la circulation automobile de la rue des Golats – Rue de l'Avenir.

N° 1648 – IN 450, Interpellation urgente du PLR, du 27.05.2019, concernant le dépassement du crédit de rénovation de la piscine.

20. QUESTIONS ORALES

M. le Président : M. Patrick ROETHLISBERGER s'est inscrit pour une question orale.

M. Patrick ROETHLISBERGER : Monsieur le Président, chers collègues. J'aimerais juste savoir par quel miracle le Conseil municipal a donné un point presse sur les finances de la ville et nous ici on n'est pas informés. En fait on apprend les chiffres par la presse alors que normalement ça vient débattu dans ce cénacle. Merci pour votre réponse.

M. le Président : Merci M. Patrick ROETHLISBERGER. M. Marc TOBLER pour les finances ou M. Marcel WINISTOERFER ?

M. Marcel WINISTOERFER : Il est vrai que c'est un peu surprenant que vous appreniez par les ondes aujourd'hui d'abord, et puis par la presse demain, le résultat des comptes de l'an passé. Simplement c'est une question de calendrier. On devient très serré parce qu'on doit vous envoyer trois semaines avant la prochaine séance du Conseil de Ville tout le paquet. On avait plus le temps nous de réunir encore, la semaine suivante, les gens de la presse. C'est pour ça qu'on a un peu précipité l'affaire, et on l'a fait dans ce sens-là. Ça a déjà été fait quelques fois quelques années auparavant. C'est des questions de calendrier qui sont un peu spéciales parce que l'Ascension tombe très tard. Ça coupe et avant le 6 juin on doit vous envoyer tous les papiers que vous devez recevoir, les comptes. Là vous avez déjà un aperçu, un avant-goût de ce que vous recevrez d'ici quelques jours.

M. le Président : Merci M. Marcel WINISTOERFER. M. Patrick ROETHLISBERGER êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Patrick REOETHLISBERGER se déclare non satisfait de la réponse.

21. DIVERS

M. le Président : Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir dans les divers ? Mme Morena POZNER, M. Francis CARNAL.

Mme Morena POZNER : Mesdames, Messieurs. Si nous sommes heureux d'apprendre qu'une grande fête sera organisée dans notre ville le 18 juin, Ensemble-Prévôtois est interpellé.

En effet, alors que nous, Prévôtois de tous bords, sommes suspendus à la décision du Tribunal administratif, nous ne comprenons pas la décision du camp autonomiste de festoyer en cette date symbolique. Certainement une occasion de plus pour célébrer l'entre-soi tout en nous faisant passer pour les éternels trouble-fête.

Alors que la population de Moutier désire retrouver l'apaisement dans sa ville, Ensemble-Prévôtois ressent cette fête comme une confirmation de plus, s'il en fallait, que Moutier est bel et bien divisée.

Les séparatistes ne veulent plus de Bernois à Moutier. En plus de le scander pendant leurs sinistres manifestations, ils continuent de nous le faire comprendre en organisant inlassablement des opérations séduction sous étendard jurassien mais financées on ne sait comment. Ce sont ces mêmes personnes, financées par d'opaques réseaux, qui osent parler d'une quelconque ingérence de Berne quand elle officie sur son propre territoire ? De qui se moque-t-on ?

Nous voyons cette fête comme une provocation, une de plus. Une occasion de diviser la population, encore une fois. De cristalliser des fronts qui mériteraient de partager un verre ensemble plutôt que de festoyer chacun de leur côté.

Des fêtes et des tensions, voilà l'unique projet que les séparatistes sont capables de proposer à la ville de Moutier... Si l'on oublie, bien entendu, les enseignes miraculeuses promises par le PSA pour redynamiser les commerces de la ville ou le fait d'accepter que notre hôpital devienne un site fantoche vidé de ses services pour clamer avec une mauvaise foi inouïe que celui-ci est sauvé.

Mais n'est-ce pas là la nature même du séparatiste ? User de ruses et subterfuges pour provoquer la discorde et la scission ? Certains ont fait de cette idéologie un véritable art de vie.

Cette double-vérité Orwellienne de « se rassembler pour mieux diviser » nous est insupportable et nous demandons dès aujourd'hui à vous séparatistes, d'arrêter de vous approprier cette ville qui n'est pas la vôtre. Moutier n'est pas votre terrain de jeu pour mener vos actions de guérilleros bobos. Vous cherchez un but à votre existence ? Nous le comprenons, mais merci de laisser nos institutions en dehors de vos maigres ambitions.

Chers séparatistes, avec du respect pour Moutier et pour vos voisins bernois, vous auriez eu le chic de convier toute la ville à célébrer autour d'un événement non-politisé. Nous aurions aimé nous aussi profiter de notre belle ville pour nous déhancher sur la musique de nos talents locaux et échanger avec vous autour de quelques verres.

Mais en choisissant de faire de cet événement un meeting politique, vous avez, à nouveau, choisi la voie de la scission comme le crédo du séparatisme vous l'impose.

Grand bien vous fasse, continuez vos manigances publiques, mais ne venez pas nous dire que tout va bien à Moutier lorsque vous contribuez continuellement à sa division.

Tout va bien, certes, mais entre vous !

Ensemble-Prévôtois vous souhaite donc une bonne fête... aux séparatistes et à leurs partisans.

M. le Président : Merci Mme Morena POZNER. Je n'ai pas voulu vous interrompre, je ne voulais pas passer une deuxième fois pour un dictateur dans ce cénacle, mais votre intervention avait à être faite non pas dans les divers mais dans les déclarations de groupe. Et si cela devait se reproduire, alors je serais obligé d'interrompre la personne qui prendrait la parole. Les divers ne sont pas destinés à ce genre d'intervention.

Y a-t-il d'autres d'interventions dans les divers ? M. Francis CARNAL oui excusez-moi. M. Francis CARNAL j'en profite pour vous offrir une carte de vote. Ça serait dommage que votre voix ne soit pas prise en compte si on doit voter.

M. Francis CARNAL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est un peu futile ce que je viens vous demander, mais c'est surtout à l'encontre du bureau. J'aimerais savoir pourquoi, quand on annule une séance, dans le courrier d'annulation de la séance on nous met quand-même une réponse à une intervention politique alors que le délai n'est même pas dépassé ? La réponse était encore possible jusqu'au mois d'août, et je ne sais pas pourquoi on reçoit des réponses avant, plutôt que de les laisser dans le courrier officiel de la prochaine séance. Merci.

M. le Président : Le bureau a pour politique, c'est un peu beaucoup de parler de politique de bureau puisqu'on n'a pas fait énormément de séances, mais l'idée est quand-même d'apporter le plus rapidement possible des réponses aux interpellations et postulats qui sont faits. Il nous est arrivé aussi à plusieurs reprises de refuser l'urgence à des motions ou postulats, mais tout en demandant au Conseil municipal d'essayer de répondre rapidement. Et là nous avons simplement voulu, puisque la réponse était prête, et bien la porter à la connaissance du Conseil de Ville, étant donné que si la séance du Conseil de Ville avait eu lieu, cette réponse aurait été donnée à ce moment-là puisqu'elle était prête pour cette

séance. Mais comme la matière était insuffisante, nous avons renoncé à tenir la séance mais nous avons considéré que c'était plutôt une bonne chose que d'envoyer déjà la réponse.

La séance est levée à 21 h 13

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier

L. COSTE

V. SIMONIN